

République Française

Département de la Marne

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
N° 20220630-DE-28
Commune de Jussecourt-Minecourt

Nombre de Membres		
Membre en exercice	Présents	Votants
09	07	09

Date de convocation
25 juin 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 051-215102906-20220630-20220630DE28-DE

L'an deux mil vingt-deux, **le 30 juin** à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué **le 25 juin 2022**, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Vivianne WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Jean Paul DENIS, Christophe MUNIER, Jacky DIMNET, Clément ROLLOT, Cédric WALIGUNDA, Claudine MACHAL.

Absents avec procurations : Damien SIMONNET à Jacky DIMNET
Maria PAIVA à Claudine MACHAL

Secrétaire de séance : Cédric WALIGUNDA

Délibération n°20220630-DE-28

Objet : Modification des statuts de la 4 CVS, avec prise de la compétence facultative
« Prévention de la délinquance, limitée au TSUR - Territoire de Sécurité Urbaine et Rurale »

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réflexion engagée par la Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx sur la prise de la compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Madame Le maire **expose** ce qui suit :

Considérant la mobilité de la délinquance sur le territoire de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et sur le bassin de vie que constituent les trois cent dix-neuf communes du Pays Vitryat, du Pays Barrois et du Nord Haute-Marne ;

Considérant la Charte d'engagement actant la constitution du Territoire de Sécurité Urbain et Rural (TSUR), co-signée le 26 juillet 2021 par le Premier ministre et les présidents de sept EPCI du Grand Est, dont le Président de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ;

Considérant le Pacte de financement relatif à la création d'un programme pluriannuel de renforcement de la vidéoprotection au sein du TSUR Cœur Grand Est et au concours financier de l'Etat pour la première phase de ce programme, signé le 1^{er} mars 2022 par la préfète de Région ;

Considérant la volonté des communes et de leur intercommunalité de renforcer la tranquillité publique et de mener des actions de prévention de la délinquance à l'échelle de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et du bassin de vie ;

Considérant la nécessité de renforcer les partenariats entre les acteurs de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance ;

La conseil de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx a approuvé, par délibération n° DE 2022_054 du 23 juin 2022, la modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales afin d'inscrire une nouvelle

compétence supplémentaire « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »

Cette modification est subordonnée à une délibération concordante de l'organe délibérant de La Communauté de communes et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres définie à l'article L. 5211-5-II du code précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER**, au titre des compétences supplémentaires, la compétence : « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »

- **D'APPROUVER** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de communes.

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte pour la mise en œuvre de tout ou partie de cette compétence.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 30 juin 2022.

Madame Le maire,



Vivianne WIRBEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 05/07/2022
ID : 051-215102906-20220630-20220630DE28-DE